

	<i>Contrat AMAPopote – 2 exemplaires</i>	Création le : 08/05/2019
	<b>ENGAGEMENT PANIER DE LEGUMES – SAISON 22</b>	<b>Doc Adh.</b>
		Page 1/1

# ENGAGEMENT PANIER DE LEGUMES

Sur 6 mois (du 21 mai au 5 novembre 2019)

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

### 1- Objet

**Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charge de l'agriculture biologique (AB) et certifiés Bio cohérence au prix de 12 € pour un panier hebdomadaire.**

Les légumes sont produits par **Mickaël Berthelot et Mélanie Lefrand**, à la ferme l'EARL *Les jardins du châtaignier*, sur la commune de Corps-Nuds. Il produit des légumes sous serre et de plein champ et des petits fruits. Il s'engage sur une valeur moyenne du panier de 12 euros sur la saison.

L'AMAPien(ne) s'engage à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.). De ce fait, la quantité et la composition du panier peut varier durant la saison.

### 2- Termes du contrat

L'AMAPien(ne) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAPopote (10 € / année civile / foyer). Conformément à la Charte des AMAP, l'AMAPien(ne) doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au trésorier d'AMAPopote au moment de l'engagement avec le présent contrat. Pour chaque contrat, un ou plusieurs chèques seront établis à l'ordre de **«EARL les jardins du châtaignier»**.

Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois.

**Vous vous engagez à venir chercher vos 22 paniers de légumes pendant la durée du contrat chaque mardi au CERCLE PAUL BERT, 3 rue Rapatel à RENNES, entre 18h30 à 19h30**

En cas d'indisponibilité, l'AMAPien doit s'arranger avec un proche ou un autre AMAPien (contact possible par le biais d'AMAPopote). Dans le cas où les paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à l'épicerie solidaire Ty Blosne, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L'engagement est pris pour la saison.

**21/05 - 28/05 - 04/06 - 12/06 - 18/06 - 25/06 - 02/07 - 09/07 - 16/07 - 23/07 - 30/07 - 06/08 - 13/08  
20/08 - 27/08 - 03/09 - 10/09 - 17/09 - 24/09 - 01/10 - 08/10 - 15/10 - 22/10 - 29/10 - 05/11**

**Vous disposez de 2 jokers vacances, merci de barrer obligatoirement les deux semaines pendant lesquelles vous ne prendrez pas de panier**

**L'Amapien(ne) s'engage à assurer sa présence lors de 2 distributions sur la période, la moitié du temps à chaque distribution. (voir planning lors de l'inscription) :**

<b>Dates et heures retenues :</b>	le .....	<b>à partir de 18 h 30 ou 19 h</b>
	le .....	<b>à partir de 18 h 30 ou 19 h</b>

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

<b>Les Producteurs :</b>  Mickaël Berthelot & Mélanie Lefrand  Fait le ...../...../..... Signature
--

<b>L'AMAPien(ne) :</b>  M..... ..... Fait le ...../...../.....  Signature (1) :
---

<b>Je souhaite:</b>  <input type="checkbox"/> 1 panier 264 € à l'ordre de l'EARL les Jardins du Châtaignier  <input type="checkbox"/> 2 paniers 528 € à l'ordre de l'EARL les Jardins du Châtaignier
--

**(1) La signature de ce contrat engage l'AMAPien à respecter le règlement intérieur d'AMAPopote (Cf. site web Contacts distribution Amapopote : [contact@amapopote.fr](mailto:contact@amapopote.fr) )**